PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

Candidats à l'expatriation : mode d'emploi

Envie de vivre une expérience professionnelle à l'étranger, de découvrir une nouvelle culture, d'améliorer vos langues étrangères ? Avant de plier bagages, vous devez planifier votre projet. Le point sur les différentes étapes à accomplir pour réussir votre expatriation.

Définir son projet

Faites le point sur vos motivations et déterminez votre projet professionnel.
Qu'attendez-vous de cette aventure à l'international ? Quel type d'emploi recherchez-vous ?

Choisissez votre destination.
Un certain nombre de critères sont à prendre en compte. Quelle est la politique d'ouverture du marché du travail vis-à-vis des travailleurs étrangers ? Faut-il des autorisations de travail (visas, etc.) ? Pourrez-vous exercer votre profession ? Dans certains cas vous devrez faire homologuer vos diplômes, ce qui suppose une reprise d'études. Hors Europe, certaines professions sont réservées aux ressortissants du pays.
Par ailleurs, le pays est-il confronté à des catastrophes naturelles ? Une instabilité gouvernementale ? Est-il en guerre ?
Plus d'info
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/
http://www.cimed.org Comité d'Information Médicale CIMED

Analysez le marché du travail à l'étranger.
Si vous souhaitez monter votre entreprise, rapprochez-vous des Chambres de Commerce et d'Industrie française à l'Etranger, ou visitez le site Ubifrance. Dans certains pays, des services emploi ayant vocation à aider les Français à trouver un emploi dans le pays existent. Ils sont situés auprès du consulat ou de la chambre de commerce française.
Plus d'information
http://www.ubifrance.fr/default.html

Quel statut ?
Expatrié ou détaché ? Quel statut choisir ? Si le premier est généralement utilisé pour les durées supérieures à deux ans, le second convient bien aux courts séjours.
- **Statut de détaché** : En général, un avenant est fait au contrat de travail initial, valable le temps du séjour. Il faut bien faire attention (et donc négocier) aux conditions de travail et droits dans le pays concerné. Le détachement permet au salarié français de bénéficier du régime de protection sociale français et de retraite française durant son déplacement
- Statut d'expatrié : Adapté aux durées plus longues (supérieures à deux ans), l'expatrié devient salarié d'une entreprise étrangère. Il devient rattaché à la législation et à la protection sociale du pays concerné.
- Travail frontalier : Un travailleur frontalier peut se définir comme une personne exerçant une activité salariée ou non à l'étranger, dans un pays où il se rend quotidiennement ou au moins une fois par semaine.
En ce qui concerne le droit du travail, le travailleur frontalier est soumis au droit du lieu d'exécution du contrat
En ce qui concerne le régime de Sécurité sociale, le travailleur frontalier est rattaché au régime du pays de son lieu de travail : de la sorte, il paie les cotisations sociales et bénéficie

Centre de Renseignement et d'Information Bureau Information Jeunesse
1, rue du Coëtlosquet – 57000 METZ – 03 87 69 04 50 – metz@cribij.fr – www.cribij.fr

des prestations du régime de Sécurité sociale dans le pays où il travaille. Par ailleurs, l'employeur verse aussi les charges sociales pour le compte de son employé dans le pays où est située l'entreprise. En vertu de ce dispositif, le salarié dispose de l'accès aux soins dans le pays où il exerce son activité. Cependant, le travailleur frontalier dispose généralement du droit de détenir deux cartes de Sécurité sociale. Cela lui permet d'accéder aux soins également dans son pays de résidence.

Plus d'information :
http://www.pole-emploi.fr/actualites/envolez-vous-pour-l-etranger--@/suarticle.jspz?id=40280
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html
http://www.cimed.org/index.php/cimed_fr/Grand-public
http://www.uccife.org/
http://www.ubifrance.fr/default.html

Organiser sa recherche

En tant que Français, vous pouvez partir dans un autre pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ou en Suisse pour chercher du travail.

Réseau EURES
Les services européens de l'emploi EURES sont un réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace Economique Européen ; la Suisse y participe également. Parmi les partenaires du réseau figurent les services publics de l'emploi, les syndicats et les organisations d'employeurs. La Commission européenne assure la coordination du réseau.
Les principaux objectifs d'EURES sont les suivants :
- informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économique européen ;
- assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays ;
- conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières.
Plus d'information :
https://ec.europa.eu/eures/page/homepage?lang=fr

Pôle emploi international
Les conseillers de Pôle emploi international vous accompagnent, que vous soyez demandeurs d'emploi ou non, dans votre projet de mobilité internationale. Vous aurez à votre disposition de la documentation sur le pays, des informations, et des conseils juridiques avec le service Expa Conseil si vous avez une proposition de travail. Vous pourrez bénéficier de conseils pratiques et participer à des ateliers.
Plus d'informations
http://www.pole-emploi-international.fr/www.eei.com.fr/eei/accueil.jsp

La Maison des Français à l'Etranger (MFE)
Appartenant au Ministère des Affaires Etrangères, la MFE a pour mission d'informer les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger. Elle met à votre disposition de nombreux guides ainsi que des fiches pratiques. Des experts pourront vous renseigner sur des thèmes très divers (fiscalité, protection sociale, formalités douanières, etc.).
Plus d'information
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Comités Consulaires pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CCPEFP)
Le ministère des Affaires étrangères et européennes propose, à l'étranger, une aide aux Français à la recherche d'un emploi par le biais des Comités Consulaires Pour l'Emploi et la

Centre de Renseignement et d'Information Bureau Information Jeunesse
1, rue du Coëtlosquet – 57000 METZ – 03 87 69 04 50 – metz@cribij.fr – www.cribij.fr

Formation Professionnelle (CCPEFP). Vous trouverez sur le site Internet les coordonnées par pays.
Plus d'informations
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/CCPEFP_cle41a4ea.pdf

CV et Candidature

Véritable passeport pour l'emploi, le curriculum vitae décrit vos expériences professionnelles, vos activités extra-professionnelles (bénévolat, …), vos responsabilités votre parcours, les formations que vous avez suivies, les qualités que vous avez acquises. Rédigé dans la langue du pays d'accueil, il constitue un premier élément de contact avec votre futur employeur. Il doit être clair, simple, factuel, et être orthographié correctement. Attention ! Ne retranscrivez-pas mot à mot votre CV français en langues étrangères, adaptez-le **!** Si vous ne trouvez pas d'équivalence, tentez d'expliquer et de bien détailler. Le site Eures vous fournit de précieuses informations sur l'élaboration de CV. Si vous souhaitez travailler dans l'Espace Economique Européen, créez votre CV Europass.

Acquérir une première expérience

Que ce soit pendant une année entière, le temps d'un stage, d'une expérience de volontaire ou même d'un simple job d'été, partir travailler à l'étranger est une expérience stimulante et importante pour la suite d'un parcours professionnel.

Visa Vacances Travail
Pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans qui souhaitent partir à la rencontre d'un nouveau pays pendant 1 an (6 mois pour Singapour), le Visa Vacances Travail ou VVT représente souvent un moyen extraordinaire de réaliser cette envie.
Le VVT (Visa Vacances Travail) comme son nom le dit de manière explicite, permet de combiner les deux : vacances et travail. Mais attention, la philosophie de ce visa veut que l'intérêt premier soit la découverte du pays choisi. Quant au travail, il permet de financer le quotidien pour toute la durée du visa. Le VVT s'adresse aussi bien aux populations francophones comme les Belges, les Canadiens et les Français, ainsi qu'aux populations anglophones et même aux autres personnes du monde entier. Pour eux on parlera plutôt de WHV – Working Holiday Visa.
Plus d'information
http://www.working-holiday-visas.com/vvt-visa-vacances-travail

Echanges de jeunes professionnels
La France a conclu avec certains pays des accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels qui permettent à des jeunes Français d'aller exercer leur profession dans ces pays afin d'acquérir une expérience professionnelle et de perfectionner leurs connaissances linguistiques. Les jeunes professionnels, doivent : être âgés de 18 à 35 ans ; justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le domaine d'activité pour lequel ils sollicitent un emploi ; avoir une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil ; connaître l'entreprise qui va les accueillir ; justifier que l'emploi qu'ils vont exercer dans le pays d'accueil correspond à leur formation et/ou à leur expérience professionnelle ; remplir, dans le cas de l'exercice d'une profession réglementée, les conditions exigées par le pays d'accueil ; rejoindre la France à l'expiration de leur contrat de travail. La durée de l'emploi est fixée de 3 à 12 mois, avec prolongation possible jusqu'à 18 mois. Tous les secteurs d'activité sont concernés.
Plus d'informations
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/preparer-son-depart-a-l-etranger/bien-preparer-son-expatriation/emploi/article/opportunites-pour-les-jeunes

Centre de Renseignement et d'Information Bureau Information Jeunesse
1, rue du Coëtlosquet – 57000 METZ – 03 87 69 04 50 – metz@cribij.fr – www.cribij.fr

Assistant de français à l'étranger
Chaque année plusieurs milliers de postes d'assistants de français sont disponibles dans des établissements d'enseignement de tout niveau. L'assistant de français a pour mission de collaborer à l'enseignement du français avec le professeur de « français langue étrangère » (FLE), à raison de quelques heures par semaine. La rémunération varie d'un employeur et d'un pays à l'autre, mais elle reste souvent attractive au regard du nombre d'heures travaillées
Plus d'information
http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger

Stages
Consulter la rubrique sur ce site
Faire un stage à l'étranger

Jobs à l'étranger
Consulter la fiche sur ce site
Fiche CRI-BIJ Jobs à l'étranger

VIE Volontariat International en Entreprise et VIA Volontariat International en Administration
Consulter la fiche
Les différentes formes de volontariat

Séjours au pair .
Consulter la rubrique sur le site
http://cribij.fr/index.php?id=100

Sources
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N452.xhtml
http://www.pole-emploi.fr/candidat/trouver-un-emploi-a-l-international-@/suarticle.jspz?id=36440
http://www.working-holiday-visas.com/vvt-visa-vacances-travail

Centre de Renseignement et d'Information Bureau Information Jeunesse
1, rue du Coëtlosquet – 57000 METZ – 03 87 69 04 50 – metz@cribij.fr – www.cribij.fr